

Le CESU

Domiserve

L'espace Intervenant Domiserve permet de s'affilier au CRCESU, de demander le remboursement de ses titres CESU et de consulter l'historique de ses remboursements. Comment ça marche ? Suivez le guide.

L'espace Intervenant vous est utile

Vous êtes intervenants à domicile ou assistante maternelle agréée auprès d'un particulier-employeur et celui-ci règle votre salaire en titre Chèque Emploi Service Universel.

Deux types de CESU

Le CESU se présente sous forme de titre papier ou compte électronique.



Format papier

Est un moyen de paiement sécurisé dont vous pouvez obtenir le remboursement de 3 manières différentes (cf. page 3).



Format Compte CESU électronique

Permet d'effectuer le paiement de votre salaire net par Internet et de créditer votre compte bancaire sous deux jours ouvrés (sous réserve des délais bancaires).

Vous n'avez aucune démarche à effectuer, votre employeur continue de vous déclarer auprès de l'URSSAF

Pour encaisser vos CESU, vous devez être affilié(e) au CRCESU

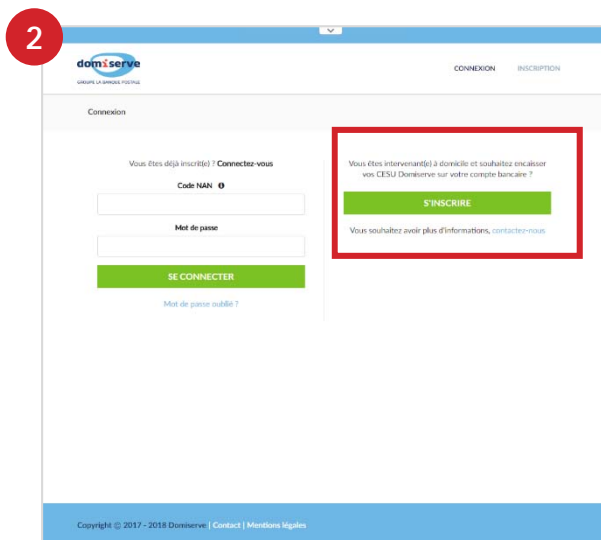
L'affiliation est une obligation préalable pour être rémunéré(e) par CESU quel que soit le format (titre ou compte). Une fois votre inscription validée, vous recevrez votre code NAN (Numéro d'Affiliation National), numéro est nécessaire pour l'encaissement des CESU.

Si vous avez plusieurs employeurs, un seul code NAN vous est nécessaire.

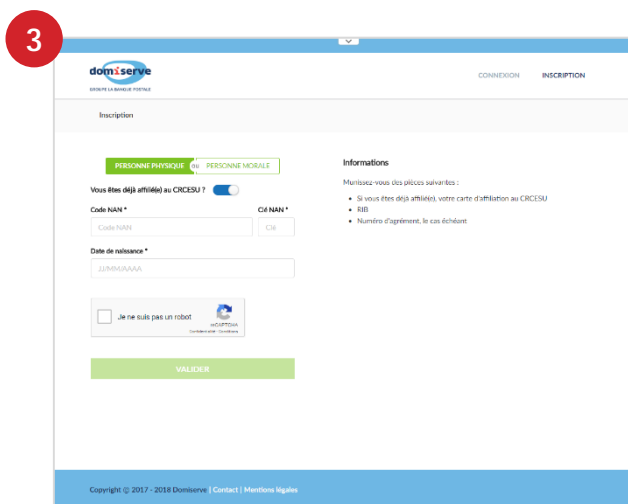
Cette inscription est gratuite et définitive.



1. Rendez-vous sur www.domiserve.com
2. Cliquez sur la rubrique **Intervenant**
3. Accédez à votre espace Intervenant



1. Sur la partie droite de l'écran, indiquez si vous êtes **une personne physique ou morale**
2. Cliquez sur « **S'inscrire** »



Laissez-vous guider !

Afin de valider votre affiliation au CRCESU, vous aurez besoin de vos coordonnées bancaires.

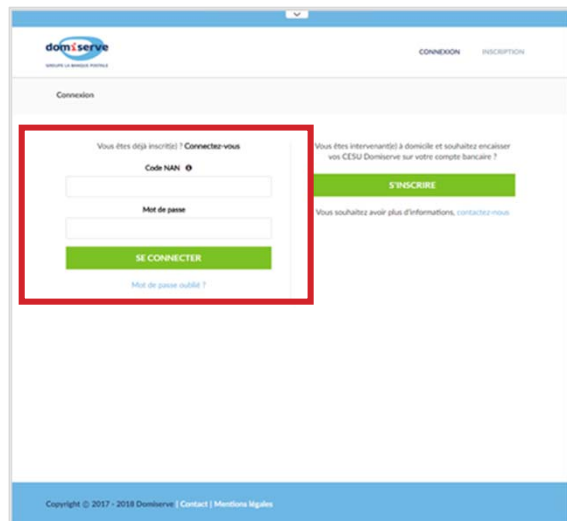
En quelques minutes, vous obtenez votre code NAN et êtes inscrit(e) à l'espace Intervenant Domiserve.

Encaissez vos CESU Domiserve

La personne chez qui vous intervenez règle votre salaire en Compte CESU Domiserve, le virement est automatique.

Si la personne vous remet des titres CESU Domiserve, voici la démarche pour les encaisser sur votre compte bancaire.

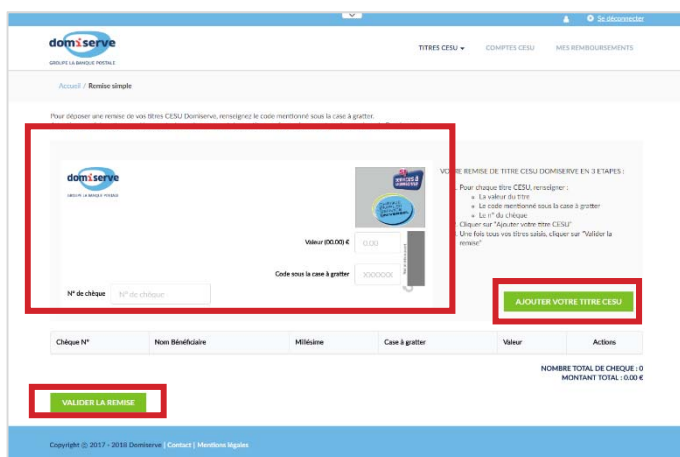
1



The screenshot shows the Domiserve login interface. A red box highlights the 'SE CONNECTER' button and the input fields for 'Code NAN' and 'Mot de passe'. The page also features a 'S'INSCRIRE' button and a 'Mot de passe oublié ?' link.

1. Connectez-vous à l'espace Intervenant en renseignant votre code NAN et mot de passe

2



The screenshot shows the 'Ajouter votre titre CESU' page. A red box highlights the 'AJOUTER VOTRE TITRE CESU' button and the 'VALIDER LA REMISE' button. The page also displays a form for entering the value of the CESU and the code to be scratched.

1. Déclarer le numéro du titre, la valeur faciale ainsi que le code sous la case à gratter
2. Cliquez sur « **Ajouter votre titre CESU** »
3. Renouvelez l'opération autant de fois que nécessaire.
4. Cliquez sur « **Valider la remise** ».

Votre compte bancaire sera crédité dans un délai de 48 heures.

Vous souhaitez plus d'informations sur le CESU et les services à la personne ?

Contactez les services suivants :

Domiserve

www.domiserve.com

Le Centre de Remboursement CESU (CRCESU)

0892 680 662 (0,40 € TTC/min + prix appel) - www.cr-cesu.fr

Le Centre National CESU (CNCESU)

0820 86 85 84 (n°indigo 0,12 € TTC/min + prix appel) – www.cesu.urssaf.fr